

Réforme de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2019

A l'attention des propriétaires de locations de vacances

La loi de finance rectificative n°2017-1775 du 28 décembre 2017 a modifié le régime en matière de taxe de séjour.

La commune de Clohars-Fouesnant est tenue d'appliquer cette réforme, le conseil municipal a donc voté la nouvelle grille tarifaire le 26 juillet 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Qui ?



Votre location de vacances est-elle classée en "Meublé de Tourisme" ?

<p>NON</p> <p>Vous n'avez pas de classement en étoile</p>  <p>Vous serez impacté par cette réforme.</p>	<p>OUI</p> <p>Vous êtes classés en étoile</p>  <p>Vous n'êtes pas concernés !</p>
---	--



Quel changement ?

Le tarif de la taxe de séjour ne sera plus un tarif fixe.

Le tarif sera variable en fonction du :

- prix de la location
- nombre d'occupants dans le logement
- pourcentage déterminé par la collectivité, soit 5%

Comment calculer ?

Le calcul est à refaire chaque semaine,
si le loyer et le nombre de personne changent.

Le mode de calcul est le suivant :

$$\text{Loyer} \div \text{nombre de jours} \div \text{nombre de personnes} = \text{montant du séjour/personne/jour} \times 5\% \\ = \text{taxe de séjour}$$

Exemple : Cas 1

Une maison est louée 490 € par semaine, elle est occupée par 2 adultes et 2 enfants mineurs.

$490 \text{ €} \div 7 \text{ jours} \div 4 \text{ personnes} = 17,50 \text{ € loyer/personne/jour}$.

$17,50 \text{ €} \times 5\% = 0,87 \text{ €}$ (taxe de séjour/personne assujettie/jour).

$0,87 \text{ €} \times 2 \text{ adultes} : 1,74 \text{ €/jour}$

Exemples	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Loyer/semaine	490€	490€	300€
Nombre d'occupants	2 adultes + 2 enfants	2 adultes	2 adultes
Loyer/personne/jour	17,5€	35€	21,42€
Taxe de séjour/personne assujettie/jour	0,87€	1,75€	1,07€
Total taxe à payer par jour	1,74 €	3,50 €	2,14 €

Pour rappel : le calcul est à refaire chaque semaine, si le loyer et/ou le nombre de personne changent.

Attention au montant plafond (2,30€)

- Si le montant obtenu est inférieur à 2,30€/personne et par nuit vous appliquez celui trouvé.
- Si le chiffre obtenu dépasse ce montant, vous appliquez 2,30€/personne.